



Le 09 juin 2023

ENTRE IMCOMPREHENSION ET INCOHERENCES



3.5.7 : Allez lire l'accord sur l'accompagnement des mobilités

A 3 ans : les mobilités doivent restées exceptionnelles ➡ **ELLES NE SONT PAS INTERDITES.**
La règle n'est pas appliquée partout de la même manière :

Les mobilités inférieures à 3 ans ne doivent pas être faites uniquement pour arranger l'entreprise, l'équilibre vie privée/vie professionnelle doit être également pris en compte.

La mobilité est une composante essentielle dans la gestion du parcours professionnel.

Télétravail : c'est quand ça arrange

La Direction avance tout doucement sur le sujet télétravail. L'accord site n'est pas encore signé et on ne vous parle pas du réseau, on doit déjà passer par un test...

Cependant :

-Episode COVID : rappelez-vous à quelle vitesse il avait pu être mis en place...

-Nouvel épisode : 1^{er} et 3 juillet, **déménagement du site de Bourg** : la Direction incite vivement les collaborateurs des réseaux spécialisés à télétravailler...



Tolérance : cela existe encore



Le **SniacAm** fait tout pour qu'elle persiste !

Nous vous rappelons la règle des jours de tolérance :

En cas de maladie du salarié, de l'enfant et du conjoint : 3 JOURS PAR AN.

Comment formuler ? **SIRH Demande d'absence : MALADIE SANS CERTIFICAT.**

Effectif et compétences : recruter c'est bien, conserver c'est mieux

La direction nous a promis un effectif de +100 en 2023, nous étions toujours en négatif à fin avril malgré l'énergie déployée par le service recrutement.

Ce problème d'effectif accroît toujours l'intensité et la surcharge de travail, principal indicateur de risques psycho-sociaux.

Pourtant le plan de marche reste le même et des challenges continuent de naître.

Dernier en date, le Tour by Centrest.

L'ENSEMBLE DES SALARIES, SITES ET RESEAUX, SOUFFRENT.

Qui servira de voiture-balai ?



Le **SniacAm** martèle sa volonté :

**LES AMBITIONS DOIVENT ETRE EN ADEQUATION
AVEC LES EFFECTIFS ET LES COMPETENCES !**



Le Syndicat Indépendant du Crédit Agricole Section Centre-est

BULLETIN D'ADHÉSION

NOM PRENOM	DATE DE NAISSANCE
MAIL PERSONNEL	TEL PERSONNEL
ADRESSE PERSONNELLE (pour attestation fiscale)	METIER : CLASSIFICATION : PCE 3 et 4 <input type="checkbox"/> PCE 5 à 9 <input type="checkbox"/> PCE ≥10 <input type="checkbox"/>

COTISATIONS

La cotisation annuelle dépend de votre catégorie professionnelle avec une déductibilité fiscale de 66%

	Collège	Cotisation mensuelle	Réduction fiscale	Cotisation Nette
<input type="checkbox"/>	PCE 3-4	6 €	3,96 €	2,04 €
<input type="checkbox"/>	PCE 5 - 6 - 7 - 8 - 9	9 €	5,94 €	3,06 €
<input type="checkbox"/>	PCE ≥ 10	11 €	7,26 €	3,74 €

Vos représentants SNIACAM Centre-est

Emmanuel MICHELET : Chargé agri EA Brionnais (71)

Marc-Antoine BOUILLET : CCPART Le Creusot (71)

GARIN Alexandre : CCPART Bourg St Denis (01)

Chantal GANDRE : CCPART Autun (71)

Karine DEVILLARD : Chargée pro EA Brionnais (71)

Caroline ALMEIDA : CCPART Les Avenières (38)

Joëlle DUMONTET : CCPART Amplepuis (69)

Franck DUMONTET : Production comptable site (69)

Thierry DELHOMME : DDA Gueugnon (71)

Lionel CUBY : Successions Bourg (01)

Carole DELECROIX : Chargée agri EA Charollais (71)

Yves TONNARD : Successions Bourg (01)

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat *

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez [Intitulé de l'adresse du client [Intitulé 2 de l'adresse du client à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de [Intitulé de l'adresse du client [Intitulé 2 de l'adresse du client.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,

- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

*Veillez compléter les champs marqués **

Vos Nom, Prénom *
(*débiteur*)

Votre adresse *

Les coordonnées
de votre compte *

N° d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)

Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier code)

Les coordonnées
du *créancier*

SNIACAM Section Centre-Est, chez M. MICHELET, 60, rue du Paradis 71600 VITRY en CHAROLLAIS

FR76 1780 6004 2107 6315 0300 044 =>Identifiant SEPA du créancier

Type de paiement *

Paiement unique

Paiement mensuel

Fait à

le

Signature :

Merci d'envoyer ce bulletin de préférence par courriel à : sniacamcentrest@gmail.com

Sinon : SNIACAM Centrest 60 Rue Du Paradis 71600 Vitry en Charollais

Si vous ne souhaitez pas recevoir les informations de la part du SNIACAM. Merci de cocher cette case.